

INFORMATIONS AU SUJET D'EMAILS ET D'APPELS TÉLÉPHONIQUES FRAUDULEUX ÉMANANT PRÉTENDUMENT DU CABINET GIDE

ATTENTION : UTILISATION FRAUDULEUSE DU NOM "GIDE" À DES FINS D'ESCROQUERIE

- Seules les adresses e-mail **@gide.com** émanent du cabinet Gide et sont officielles
- Toute autre extension utilisant le nom Gide (@gide-asia.com, @gidelawyers.com, @gide-m-and-a.com...) n'a aucun lien avec le cabinet Gide
- Si vous êtes contactés par le biais d'une adresse usurpée, n'y donnez pas suite
- **Merci de nous informer si vous êtes victimes d'une telle fraude**

Nous constatons que la réputation de notre cabinet attire malheureusement l'attention de fraudeurs qui prétendent faussement travailler pour Gide et utilisent frauduleusement le nom de notre cabinet et de nos avocats. Nous signalons systématiquement de tels abus aux autorités compétentes.

Parmi les diverses fausses déclarations récentes faisant référence au cabinet Gide, nous déplorons des personnes qui prétendent faussement être des avocats du cabinet Gide et qui (i) demandent à opérer ou faciliter le paiement urgent de fonds à titre confidentiel pour des opérations d'acquisition d'une ou plusieurs sociétés (notamment en Asie) ; (ii) sollicitent la communication d'informations (notamment des documents d'identité) destinées à la rédaction d'un accord de confidentialité dans le cadre de telles opérations d'acquisition. Cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où ces personnes malveillantes conçoivent sans cesse de nouvelles tentatives de fraude et sont toujours très actives.

Afin de vous protéger, nous tenons à vous informer que les avocats du cabinet ne communiquent jamais par le biais d'adresses de messagerie non sécurisées ou grand public telles que gmail.com, hotmail.com, yahoo.com ou d'adresses de messagerie personnelles, ni par message texte (SMS) ou messagerie instantanée. La seule extension utilisée par le cabinet est **@gide.com**. Soyez vigilants sur les emails prétendus d'associés Gide car nous constatons l'utilisation de fausses extensions.

Si vous recevez un courriel suspect faisant référence à notre cabinet ou semblant provenir de notre cabinet (par exemple à partir d'une adresse électronique Gide « usurpée », qui ne se termine pas par « @gide.com »), nous vous recommandons de :

- ne pas ouvrir ou cliquer sur les liens contenus dans ledit courriel ;
- ne pas ouvrir ou télécharger la ou les éventuelle(s) pièce(s) jointe(s) au courriel ;
- ne répondre d'aucune façon à ce courriel et ne fournir aucune information personnelle ou confidentielle en réponse à ce courriel ;
- ne pas envoyer d'argent en réponse au courriel ;

- s'il y a lieu, transmettre le courriel suspect au département informatique ou sécurité de votre organisation et lui demander d'inspecter le message pour déterminer sa légitimité ;
- supprimer définitivement le message de votre compte de messagerie.

Si vous recevez un appel téléphonique suspect de quelqu'un qui prétend être un avocat ou employé de Gide, nous vous recommandons de :

- vérifier de façon indépendante la légitimité de l'identité de l'appelant, y compris, par exemple, en vérifiant auprès de la secrétaire générale du cabinet ;
- ne surtout pas envoyer d'argent à la personne qui vous sollicite ainsi ;
- ne donner à l'appelant aucune information personnelle ou financière vous concernant, par exemple, vos numéros de comptes bancaires ou de carte de crédit ;
- signaler l'appel frauduleux à la police ou à toute autre autorité compétente.

Pour signaler une escroquerie éventuelle opérée par courriel, par téléphone ou par tout autre moyen, nous vous recommandons de communiquer avec la police ou les autorités gouvernementales compétentes de votre territoire. Par exemple, en France, vous pouvez prendre l'attache du commissariat ou de la gendarmerie territorialement compétents, ou déposer une plainte auprès du Parquet de Paris (lequel a été informé par le cabinet Gide de ce type de pratiques). Différents sites web de signalement de la cybercriminalité en France (**cybermalveillance.gouv.fr**) ou au sein de l'Union européenne peuvent également être consultés via Europol.

Si vous avez des questions sur la sécurité de votre ordinateur ou si vous soupçonnez que la sécurité de votre ordinateur a été compromise, nous vous recommandons de signaler cet incident en prenant contact rapidement avec votre équipe informatique ou sécurité.

Le cabinet Gide n'est naturellement pas impliqué dans les escroqueries décrites ci-dessus. Par conséquent, ni Gide, ni ses avocats ou employés ne pourront être d'une quelconque manière tenus responsables de la conduite criminelle d'un tiers usurpant le nom du cabinet et / ou de ses avocats ou employés. Si vous avez des préoccupations ou recevez des communications suspectes concernant le cabinet Gide, nous vous remercions de bien vouloir contacter notre secrétaire générale au numéro de téléphone ou à l'adresse électronique indiqués ci-contre.

CONTACTS

FRÉDÉRIQUE MISK-MALHER
T +33 (0)1 40 75 26 77
frederique.miskmalher@gide.com

Vous pouvez consulter cette lettre d'informations sur notre site Internet, rubrique Actualités & Publications : gide.com

Cette lettre d'informations est une publication électronique périodique éditée par le cabinet Gide Loyrette Nouel (le "Cabinet") diffusée gratuitement auprès d'un nombre limité de personnes ayant une relation directe ou indirecte avec le Cabinet. Cette lettre d'informations est réservée à l'usage privé de son destinataire et n'a qu'une vocation d'information générale non exhaustive. Elle ne saurait constituer ou être interprétée comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations fournies dans la lettre d'Informations et le Cabinet ne pourra être tenu responsable envers le destinataire de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de ces informations. Conformément à la loi "informatique et libertés" n° 78-17 modifiée, vous pouvez demander à accéder, faire rectifier ou supprimer les informations vous concernant traitées par notre service Communication (privacy@gide.com).